



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 35

Réunion du :	Mardi 24 mai 2022
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mme BERNARDINI Laurence MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - PATALANO Albert - BAUMANN Frédéric

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>



JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Samedi 18 juin 2022

Féminines : U6F – U8F / Garçons : U6G à U9G

SITES RETENUS

HYERES ASPTT (Stade Jean BERTEAU)
OLLIOULES (Stade Municipal)
BANDOL (Stade André DEFERRARI)
LA SEYNE SUR MER (Stade SCAGLIA)
VIDAUBAN (Stade Edouard BERNARD)
LES ARCS (Stade Gilles ROUVIER)
TRANS (Stade Célestin CORSI)
SAINT ZACHARIE (Stade François COULOMB)
LES VALLONS (Complexe Les Tanneurs à BARJOLS)
SAINTE MAXIME (Stade ROSSI)
SOLLIES FARLEDE (Stade Murat à Solliès-Pont)

U13-U12 / U11-U10 / U9-U8

CORRESPONDANCE

US OLLIOULES : Votre email du 09 mai 2022 : Pas de plateau U10 / U11 prévu pour le week-end de Pentecôte et concernant votre rencontre U12 HONNEUR Poule A à cette même date contre le RACING FC TOULON elle doit se jouer un Mercredi avec accord des 2 clubs.

U11 / U10

Déroulement des plateaux 3ème Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

PLATEAUX U6/U7/U8/U9/U10/U11

ANNULATION

En raison d'un nombre très important de forfaits tous les plateaux de la journée du 04 JUIN 2022 sont annulés.

RENCONTRES FORFAITS

U13G

**U13 PRE EXCELLENCE Poule B : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : US LA CADIERE / FC LAVANDOU/BORMES.
US LA CADIERE déclarant forfait pour cette rencontre (24430509).
Amende financière de 16 € à US LA CADIERE.**



U13 HONNEUR Poule B : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : AS LES VALLONS / FC GONFARON.
FC GONFARON déclarant forfait pour cette rencontre (24431124).
Amende financière de 16 € à FC GONFARON.

U12G

U12 EXCELLENCE Poule B : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : UA LA VALETTE / SP C COGOLIN.
SP C COGOLIN déclarant forfait pour cette rencontre (24435007).
Amende financière de 16 € à SP C COGOLIN.

U12 PRE EXCELLENCE Poule A : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : SC DRAGUIGNAN 2 / ET S FLASSANS 2.
ET S FLASSANS déclarant Forfait pour cette rencontre (24450315).
Amende financière de 16 € à ET S FLASSANS.

U12 HONNEUR Poule B : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : FC CARNOULES 2 / SP C COGOLIN 2.
SP C COGOLIN déclarant Forfait pour cette rencontre (24439794).
Amende financière de 16 € à SP C COGOLIN.

U12 HONNEUR Poule A : Journée 8 du 21/05/2022 – Match : AS SAINT CYR 2 / T PIVOTTE SERINETTE 2.
AS SAINT CYR déclarant Forfait pour cette rencontre (24439682).
Amende financière de 16 € à AS SAINT CYR.

U11G

FORFAITS du 21/05/2022 – JOURNEE 7
Amende financière de 8 € à :

EXCELLENCE : US BANDOL

PRE EXCELLENCE : COGILIN – LORGUES – SANARY

HONNEUR : AM CARCES – MY IDEAL SOCCER ACADEMY – SC DRAGUIGNAN – FREJUS ST RAPHAËL –
ROQUEBRUNE – SOLLIES FARLEDE – O SALERNES

U10G

FORFAITS du 21/05/2022 – JOURNEE 7
Amende financière de 8 € à :

HONNEUR : SAINT CYR – AC BERTHE – POURRIERES – SAINT MANDRIER -

U13 / U12

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U12G

1^{ère} parution – Amende financière de 8€
3^{ème} PHASE - Journée 7 du 14/05/2022

U12 EXCELLENCE
Poule B :



E ST TROPEZ LA BAIE / SIX FOURS FC (24435003)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

STE MAXIME / PAYS DE FAYENCE FC (24450308)

Poule C :

EFC LA SEYNE / AS SAINT CYR (24452248)

U12 HONNEUR

Poule A :

RACING FC T / US CARQUEIRANNE LA CRAU (24439672)

LAVANDOU BORMES / AS SAINT CYR (24439675)

Poule B :

ELAN SPF CAMPS / FC US TROPEZ (24439791)

PLATEAUX U11G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR

Amende financière de 20 €

3^{ème} PHASE - Journée 6 du 14/05/2022

U11G EXCELLENCE

FREJUS ST RAPHAËL – UA LA VALETTE – FC LE MUY

U11G PRE EXCELLENCE

LA CADIÈRE

U11G HONNEUR

AS BRIGNOLES – VIDAUBAN – SC DRAGUIGNAN

PLATEAUX U10G

NON RETOUR DES FICHES « LICENCES » PAR LE CLUB ORGANISATEUR

Amende financière de 20 €

3^{ème} PHASE - Journée 6 du 14/05/2022

U10G EXCELLENCE

AS SAINT CYR – PUGET SUR ARGENS –

U10G PRE EXCELLENCE

BAGNOLS – PAYS DE FAYENCE – VIDAUBAN -

U10G HONNEUR

CALLAS CANTON – SAINT MAXIMIN - CANNET DES MAURES – FREJUS ST RAPHAËL – CUERS PIERREFEU

Prochaine réunion

Mardi 31 mai 2022

Le Président : Guy BOURICHA